



France Nature Environnement
Maison des Associations
216 Avenue de la gare
03290 Dompierre-sur-Besbre

04 70 34 69 49
allier@fne-aura.org
www.fne-aura.org/allier
 FNE ALLIER

Dompierre, le 8 mars 2023

Mairie de VICHY

Place de l'Hôtel de Ville

03200 VICHY

A l'attention de

Monsieur le Maire

N/Réf : FT/MP/2023

Objet : **Aménagement Parc des Sources Vichy**

Monsieur le Maire,

France Nature Environnement Allier (FNE 03) est une association agréée pour la protection de la Nature et de l'Environnement. Tout en conservant son indépendance, FNE 03 adhère au mouvement France Nature Environnement national dont elle est la déclinaison au niveau départemental.

Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement du Parc des Sources à Vichy, de l'avis de la MRAE et des diagnostics sanitaires, France Nature Environnement Allier s'oppose à ce projet, tel qu'il est présenté aujourd'hui aux motifs suivants :

De par sa structuration en plusieurs phases, le projet ne permet aucune vision globale. Ce projet doit pouvoir être appréhendé dans son ensemble afin que les impacts puissent être évalués correctement, point de départ de la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

Concernant le nombre d'arbres abattus, c'est la pleine confusion. De 506, on passe à 180 sans savoir s'il ne s'agit là que de la première phase.

En tout état de cause, il ressort des bilans sanitaires que 83 arbres sont à abattre d'ici 5 ans et 86 sujets sont à supprimer d'ici 10 ans, sachant que 13 arbres ont déjà été abattus en 2022. On notera cependant que suite aux violents orages du mois de juin 2022 ayant donné lieu à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour Vichy et ses alentours, aucun de ces arbres n'a été touché.

Plus généralement, permettez-nous de vous rappeler si besoin en était l'importance des arbres en ville qui doivent être à la base des réflexions de nos politiques publiques.

Les arbres se révèlent être de superbes climatiseurs naturels qui luttent contre les îlots de chaleur en absorbant la chaleur et en rendant la ville « plus supportable ». Ainsi à Lyon, une

étude a démontré que « les zones boisées urbaines sont de 2 à 8°C plus fraîches que le reste de la ville ». Ainsi, non contents de stocker le carbone, ils permettent d'atténuer les effets des canicules. Par exemple, une surface arborée de 100 m de large augmente l'humidité atmosphérique ambiante de 50% et procure une réelle sensation de fraîcheur.

Les arbres nous protègent contre la pollution de l'air et sont de très bons dépollueurs.

Par exemple, un hêtre de 100 ans, de 25m de haut, et présentant une couronne de 15 m, recycle près de 20Kg de CO² par jour et libère l'oxygène que respirent trois personnes. Plusieurs études ont confirmé que les arbres en ville, et selon les espèces, sont capables d'absorber environ la moitié des particules les plus fines, qui sont aussi parmi les plus nocives pour nos poumons. Il est bien sûr nécessaire parfois d'abattre des arbres lorsqu'ils mettent en danger les habitants.

Sans nier la nécessité d'abattre des arbres lorsqu'ils mettent en danger les habitants, la présence d'arbres matures est un réel avantage au vu, notamment, du contexte climatique. Remplacer des arbres à forte valeur écologique par des jeunes arbres est une incohérence au regard des enjeux environnementaux actuels.

Le Parc des Sources de Vichy, Site Patrimonial Remarquable classé aux Monuments Historiques, regroupe une douzaine d'essences végétales. C'est un espace vert exceptionnel en plein cœur du centre-ville, un atout indéniable favorisant la promenade, le bien-être et la santé autant des curistes que des citoyens. De plus en plus, les citoyens manifestent clairement leur quête de verdure en ville. Symboliquement le parc incarne « le coin nature » de la ville, un havre de paix où il fait bon se promener et se ressourcer mais aussi un havre pour la biodiversité.

La biodiversité est riche notamment par la présence de faunes protégées fréquentant les arbres notamment ceux censés être abattus. Sont déjà dénombrées une bonne trentaine d'espèces « possiblement impactées » et la présence de 356 cavités, refuges naturels pour les oiseaux, les insectes et petits mammifères ((Noctule de Leister, Noctule commune, Verdier d'Europe et Choucas des tours, chardonneret, serin cini...)).

La demande de dérogation espèces protégées ne doit pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle et doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain. Ce projet doit intégrer l'impératif de conservation maximum. Un inventaire particulièrement rigoureux doit être fourni. En l'état actuel, ceci n'est pas démontré bien au contraire.

L'eau : une priorité environnementale du projet de territoire 2021/2035

Des nappes d'eau sont exploitées pour l'alimentation en eau potable et par les thermes.

Du fait de l'artificialisation d'une grande partie des sols, le ruissellement est dirigé vers les réseaux d'eaux pluviales puis vers la rivière Allier. Avec le changement climatique, l'équilibre du cycle de l'eau douce est en danger dans notre région. Les nappes phréatiques sont fragiles, elles accusent une diminution de 20% en moyenne chaque année.

L'eau est un élément structurant de la ville de Vichy (compétence de la ville en matière d'eau potable sur une grande partie des communes, ville thermale). Cependant « **il n'est pas démontré que les techniques d'infiltration utilisées permettent d'éviter une pollution des nappes d'eau souterraine** » (AVIS MRAE). La protection des eaux souterraines constitue une priorité de la politique environnementale française et de l'Union européenne (UE). **Il est indispensable que ce projet en tienne compte et que l'eau soit sécurisée.**

Ce projet de restauration est aussi l'opportunité pour reconsidérer la place des sols naturels et perméables dans leur ensemble en réduisant les surfaces minérales qui accentuent la chaleur (dalles en mauvais état) et empêchent les eaux de pluie de s'infiltrer. Cette rénovation doit permettre de créer un espace plus agréable pour les citoyens en leur offrant des parcours végétalisés tout en se protégeant des fortes chaleurs.

Les enjeux locaux des nappes et leurs effets doivent être analysés scrupuleusement.

Plus généralement, ce parc représente un écosystème complexe : les arbres, plantes, faune, micro-organismes tout comme le sol, **l'eau**, la température ou la luminosité ont de fortes interdépendances.

Une **vision globale** est absolument nécessaire pour mesurer l'impact de ce projet. Le projet doit s'adapter à l'existant et non l'inverse.

Vous remerciant par avance de bien vouloir prendre en compte nos remarques,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Pour FNE Allier,
La Présidente,



Fabienne THIERY